

Pourquoi faire un don ?

Vous demandez un service religieux pour le décès d'un de vos proches. L'Eglise vous accueille et vous offre ses services gratuitement. Elle ne vit cependant financièrement que grâce aux dons qui lui sont faits.

Nous vous demandons de ne pas oublier l'Eglise et, au delà de l'offrande que vous donnerez lors du service cultuel, de faire un don particulier nominatif *.

L'Eglise réformée n'a pas souhaité proposer de montant chiffré. Elle vous laisse la liberté de déterminer celui qui vous semblera approprié.

**déductible de l'impôt*

*« Rien ne pourra jamais nous séparer de l'amour de Dieu »
Romains 8, verset 39*

L'Eglise est à vos côtés
pour vous aider à traverser cette épreuve.

L'Eglise vous accueille.

N'hésitez pas à confier votre peine,
vos doutes et vos questions au pasteur
ou à la personne qui vous accompagnera.
vous serez écouté et guidé dans ce
moment douloureux.

L'Eglise vous associe à la préparation du culte.
Elle vous invite à participer au choix d'un texte biblique,
Et à apporter des témoignages si vous le souhaitez...
Elle affirme avec vous l'Espérance en la vie éternelle.



*Un proche
vient
de vous
quitter*



*Vous demandez un service religieux à
l'occasion
du décès
d'un
proche...*



*« J'ai pleuré et le Seigneur m'a entendu »
Psaume 6, verset 9*